

# VIGIEMER

## Charte des valeurs Vigie Mer

---

### Préambule

Le domaine des sciences participatives ou citoyennes en milieu marin et littoral présente une dynamique forte, de nombreux programmes ayant vu le jour depuis quelques années.

Dans ce contexte, soutenue par une réelle demande sociétale, la démarche Vigie Mer vise à la constitution et la structuration d'un réseau des acteurs portant ou accompagnant des programmes et outils de sciences participatives en milieu marin, assurant l'animation de ceux-ci ou utilisant et valorisant les données qui en sont issues.

### Valeurs

Dans cette logique de réseau, Vigie Mer s'appuie sur des valeurs partagées :

- L'affirmation que les programmes de sciences participatives sont des « actions impliquant activement le citoyen dans une démarche scientifique qui produit de nouveaux savoirs et connaissances »<sup>1</sup>,
- La volonté que les données collectées soient à la fois utiles, utilisables et utilisées,
- La prise en compte et le respect des participants aux programmes et de leurs attentes, en toute transparence sur les objectifs effectifs,
- Une démarche de partage ou de mise en commun des réflexions, résultats et pratiques entre les structures partenaires.

### Apports

En cohérence avec ces valeurs, Vigie Mer souhaite apporter aux programmes de sciences participatives marines les bénéfices suivants :

- Structurer un réseau des acteurs de sciences participatives en milieu marin et littoral,
- Améliorer la visibilité et la connaissance des sciences participatives en milieu marin et littoral et les représenter auprès de la société civile et des instances politiques et décisionnaires,
- Mutualiser les expériences, méthodes et moyens de communication afin de renforcer l'implication des citoyens,
- Favoriser la coordination, la concertation et les échanges entre structures partenaires,
- Permettre et faciliter le dialogue et la concertation avec le monde de la recherche et les gestionnaires, améliorer l'utilisation des données et la production de résultats concrets,
- Travailler à la cohérence et la complémentarité des données et réfléchir aux possibilités et aux conditions de leur partage.

---

<sup>1</sup> Principe 1 des sciences participatives selon les recommandations de l'European Citizen Association

# Acte d'engagement dans le réseau Vigie Mer

---

**Nous, soussignés, nous engageons à :**

- **respecter et promouvoir les valeurs partagées** du réseau (charte des valeurs Vigie Mer), notamment dans la volonté d'œuvrer en bonne intelligence avec les autres acteurs de la science participative,
- **participer**, dans la mesure de nos moyens, aux différentes rencontres de Vigie Mer, Assemblée, ateliers de travail, etc. (physiquement ou par visioconférence selon les possibilités),
- **contribuer** à l'élaboration et au développement de projets communs au sein du réseau Vigie Mer,
- **faire mention** de notre appartenance au réseau Vigie Mer dans le cadre de sa communication externe,
- **promouvoir** Vigie Mer et ses outils au sein de nos réseaux, de nos partenaires et lors d'interventions à l'extérieur sur le thème des sciences participatives marines et littorales (colloques, séminaires, rencontres, etc.), notamment grâce aux outils de communication qui pourront être créés,
- **partager**, avec les autres membres de Vigie Mer, les informations d'intérêt commun concernant les sciences participatives marines et littorales et n'ayant pas de caractère confidentiel (documents, tenue d'évènements, etc.).

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Représentée par (*Prénom, NOM, intitulé de poste*) : .....

Date :

Signature et tampon :